

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le 17/02/2026

ID : 077-217702224-20260210-2026_0002-BF



ROB 2026 - CCAS



RAPPORT D' **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

CCAS DE GUIGNES

www.ville-guignes.fr



Préambule

Le **débat d'orientation budgétaire (DOB)** constitue une étape obligatoire préalable au vote du budget primitif, conformément à l'article **L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)**. Cette obligation, instaurée par la **loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992**, a été renforcée par le **décret n°2016-841 du 24 juin 2016**, qui précise le contenu du rapport d'orientation budgétaire et les modalités de sa présentation.

Ce débat a pour but de renforcer la démocratie en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et évolutions de la situation financière du CCAS.

Il donne lieu à un **Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)**, qui constitue un outil essentiel pour le pilotage des actions du CCAS. Il articule l'analyse des enjeux sociaux du territoire avec les ressources disponibles de l'établissement et permet de définir les priorités d'intervention pour l'année à venir.

La présentation du **Rapport d'Orientations Budgétaires** donne lieu à une délibération spécifique, transmise au représentant de l'État dans le département. C'est également un document accessible à l'ensemble des administrés : il traduit le souci de transparence du service public.

Il est consultable à l'adresse suivante : www.ville-guignes.fr

Contexte national économique et institutionnel

L'année 2025 a été marquée par une **forte instabilité gouvernementale**, avec plusieurs changements successifs de Premier ministre. Cette situation a entraîné un climat d'incertitude institutionnelle, notamment dans la préparation du **projet de loi de finances de l'État**, dont l'examen a pris du retard. À ce stade, le budget national n'est pas encore définitivement adopté, ce qui limite la visibilité des collectivités sur les orientations financières qui leur seront appliquées en 2026.

Cette absence de cadre budgétaire stabilisé complique l'anticipation des ressources et des contraintes futures pour les communes et leurs CCAS. Elle intervient dans un contexte où les dépenses sociales augmentent fortement, tandis que les marges de manœuvre financières se réduisent. Les collectivités doivent donc élaborer leurs propres budgets dans un environnement national encore mouvant, en intégrant des hypothèses prudentes quant aux dotations, aux compensations et aux éventuelles mesures d'ajustement de l'État.

Le **projet de loi de finances pour 2026** s'inscrit dans une logique de maîtrise renforcée des dépenses publiques et confirme une nouvelle contribution demandée aux collectivités locales. Cette contrainte intervient alors même que les besoins sociaux progressent fortement : saturation de l'hébergement d'urgence, fragilisation économique des ménages, isolement croissant des personnes âgées, augmentation des troubles psychiques...

Selon les dernières données disponibles de l'Insee, reprises par l'Observatoire des inégalités, **5,1 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, soit 8,1 % de la population** (données

2022). Ce niveau, déjà élevé, s'inscrit dans une tendance de long terme marquée par la hausse des dépenses contraintes et la précarisation d'une partie des ménages.

Dans ce contexte, les **CCAS et CIAS**, en première ligne face aux situations de vulnérabilité, doivent répondre à une demande croissante alors que leurs marges de manœuvre financières se réduisent. Les partenariats institutionnels se resserrent également, chacun rappelant ses limites de compétence. Au-delà des équilibres budgétaires, c'est la capacité du bloc communal à maintenir la **cohésion sociale** et à garantir des **services de proximité accessibles** qui est en jeu.

L'**UNCCAS** a d'ailleurs salué, le 10 juin 2025, la décision du gouvernement de renoncer à rendre les CCAS facultatifs, estimant qu'une telle mesure aurait accentué les inégalités territoriales et fragilisé l'accès des habitants au service public social local.

Contexte local

Les élections municipales de 2026 constituent une échéance majeure pour la commune et, par extension, pour le CCAS. Le renouvellement du conseil municipal entraînera la recomposition du **conseil d'administration du CCAS**, dont la présidence et une partie des membres sont désignés parmi les élus municipaux. Cette transition peut modifier les orientations politiques locales, les priorités en matière d'action sociale ou encore l'organisation des services.

Dans ce contexte, le **Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)** joue un rôle déterminant. Il offre un cadre de référence clair et partagé, permettant d'assurer la **continuité du service public social** malgré les changements institutionnels. En fixant les grandes lignes budgétaires, en identifiant les enjeux sociaux du territoire et en définissant les priorités d'intervention, le ROB facilite la prise de relais par la future équipe municipale et garantit la lisibilité des actions engagées. Il constitue ainsi un outil essentiel pour sécuriser la transition, maintenir la cohérence des politiques sociales locales et préserver la stabilité des dispositifs au bénéfice des habitants.

Cette exigence de continuité est d'autant plus importante que le CCAS de Guignes repose sur **un agent unique**, chargé de l'ensemble des missions d'accueil, d'accompagnement social, d'instruction des aides et de gestion administrative. L'augmentation régulière du nombre d'administrés reçus, souvent sans rendez-vous, génère une pression croissante sur l'organisation du service et limite le temps disponible pour le traitement des dossiers complexes. Afin de garantir durablement la qualité de l'accompagnement et la bonne gestion des situations sociales, il apparaît nécessaire de mettre en place une organisation pérenne combinant **plages de rendez-vous** et **temps d'accueil libre**. Cette structuration permettrait de répondre efficacement à l'afflux croissant d'usagers tout en préservant la capacité du CCAS à assurer un suivi rigoureux et individualisé des dossiers.

Données socio-démographiques

Population

4 475

Population totale en vigueur en 2026 (millésimée 2023)

4 448

Population municipale en vigueur en 2026 (millésimée 2023)

783,1

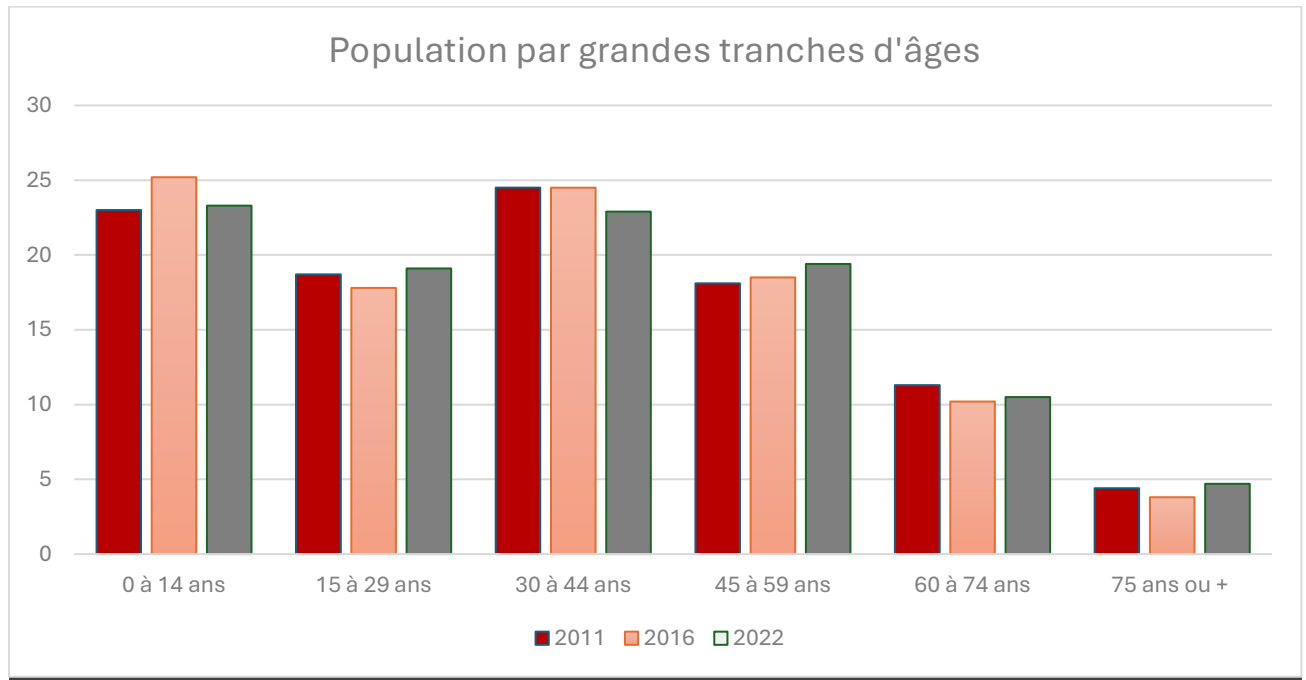
Densité démographique (hab/km²) en 2026

0,9 %

Variation annuelle moyenne de la population entre 2021 et 2026

Source : Recensement de la population en 2026 (millésimée 2023) <https://www.banatic.interieur.gouv.fr/commune/77222-guignes>

Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographique au 01/01/2025

Le CCAS assure la domiciliation administrative des personnes sans domicile stable, mission obligatoire permettant l'accès aux droits sociaux. Au 2 février 2026, **43 domiciliations actives** sont suivies par le CCAS. Environ 70 % des personnes domiciliées appartiennent à la communauté des gens du voyage, ce qui reflète la composition du public accueilli et les besoins spécifiques identifiés sur le territoire. La domiciliation étant valable un an à compter de la demande ou du renouvellement, ce chiffre représente l'activité courante du service plutôt qu'un volume annuel.



Population de Guignes par type d'activité (INSEE)

TYPE D'ACTIVITE	POURCENTAGE	COMMENTAIRE
Actifs (15-64 ans)	80.6%	Niveau très élevé, commune jeune et dynamique
Actifs ayant un emploi	74.9 %	Forte insertion professionnelle
Chômeurs	7%	Légèrement inférieur à la moyenne nationale
Inactifs	19,4%	Faible proportion d'inactifs
Étudiants / scolaires	6,5%	Cohérent avec la structure jeune
Retraités	12%	Population plutôt jeune
Autres inactifs (au foyer incapacité, etc)	0,9%	Très faible

Nombres de logements sociaux à Guignes en 2024

Type de logement	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2024	Nombre de demandes de logement en attente dans cette commune au 31/12/2024	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2024
T1	8	13	0
T2	48	38	4
T3	85	46	2
T4	82	26	10
T5	12	3	1

Intitulé de l'organisme	Nombre de logements à Guignes au 01/01/2024	Nombre de logements attribués à Guignes en 2024
OPH De Seine et Marne (Habitat 77)	137	10
SA HLM TROIS MOULINS HABITAT (Polylogis)	54	1
S.A 3F Seine et Marne	39	6
ASS DES ETABL DOMAINE EMMANUEL	5	0
MON LOGIS	35 au 01/10/2024	35

Sources : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr> et Mon LOGIS

La commune compte aujourd'hui **671 demandes de logements sociaux, toutes typologies confondues**. Ce chiffre illustre la pression importante exercée sur le parc social, quelle que soit la nature des logements recherchés.

Analyses financières

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement :

Chapitre	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	30 590.00	30 389.04	35 150.00	32 093.21	36 380.85
023 – Virement à la section d'investissement	2 880.00	0.00	1 859.64	0.00	1 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	45 399.00	36 100.11	41 551.00	32 691.77	40 250.00
Total	78 869.00	68 468.79	78 560.64	64 784.98	77 630.85

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

En 2025, le C.C.A.S a réalisé des actions sociales pour un montant de 32093.21€.

Contrats / Intervenants :

- 152.53 € UNCCAS
- 416 € Octobre rose (Poste de secours)
- 568 € Semaine bleue

Manifestation / matériel

- 11 064.00 € repas des Seniors (Traiteur+ animation + décoration)
- 9006.00 € Colis de Noël
- 4614.59 € Octobre Rose (hors investissement)
- 1710.85 € Guignes au féminin
- 949.04 € Thé dansant
- 2000 € Muguets

Impression

- 61.69 € (plan de table)

Pour 2026, le C.C.A.S souhaite organiser des événements pour un montant de **36 380,85 €**

(Sport sénior, Guignes au Féminin, Distribution de muguets, Thé dansant, Journée intergénérationnelle, Récompense des bacheliers, Semaine bleue, Repas des anciens, Octobre rose, Cérémonie des nouveau-nés, Colis de fin d'année)

2) Le virement à la section d'investissement (chapitre 023)

Pour 2026, le C.C.A.S souhaite réaliser un virement à section d'investissement de 1 000 € afin de financer des opérations d'investissement.

3) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

En 2025, le C.C.A.S a réalisé un montant total d'aides de **32 691.77 €** détaillé comme ci-après :

- 24 442 € de participation aux frais de gestion du Foyer résidence de Mormant
- 4 619.77 € d'aides (Prime naissance, récompense bachelier, aides d'urgences / énergies)
- 1 500 € de subventions pour les associations publics (Croix rouge, Resto du Cœur, Secours Populaire)
- 0 € de frais d'obsèques



Pour 2026, le C.C.A.S souhaite répartir les charges selon l'affectation suivante :

- 24 500 € de participation aux frais de gestion du Foyer résidence de Mormant
- 11250 € d'aides (Prime naissance, récompense bacheliers, aides d'urgences / énergies)
- 3 000 € de frais d'obsèques
- 1 500 € de subventions pour les associations caritatives (Croix rouge, Resto du Cœur, Secours Populaire)

Soit un total d'aides de **40 250.00 €**.

La répartition de cette enveloppe de 1 500 € entre les trois associations caritatives a été ajustée afin de mieux refléter la fréquentation réelle par les administrés. La Croix-Rouge de Guignes et le Secours populaire, régulièrement sollicités par les habitants, recevront chacun 600 €. Les Restos du Cœur, dont le site le plus proche est plus éloigné et moins utilisé par les Guignois, percevront 300 €. Cette répartition permet de soutenir l'ensemble des acteurs tout en tenant compte de leur impact local.

Il est important de souligner qu'en 2025, les aides accordées n'ont atteint que **4 669,77 €**, contre **10 548,61 €** en 2024. Cette chute ne reflète en rien une baisse des besoins : les demandes restent nombreuses et les situations familiales de plus en plus complexes. Il est indispensable que le Conseil prenne la mesure de cet écart et réévalue les moyens alloués, afin que nos réponses soient enfin à la hauteur des réalités sociales du territoire.

Les recettes de fonctionnement :

Chapitre	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
002 – Résultat Excédent reporté antérieur	25 598.48	0.00	19 766.97	0.00	13 081.31
70 – Produits des services et ventes diverses	0.00	0.00	0.00	2 889.00	4 896.39
74 – Dotations et participations	56 150.00	56 550.00	56 150.00	0.00	0.00
75 – Autres produits de gestion courante	200.52	5 107.64	200.00	57 010.67	57 210.00
77 – Produits spécifiques	0.00	0.00	0.00	0.00	2 443.15
Total	78 869.00	61 657.64	78 560.64	59 899.67	77 630.85

4) Le résultat d'excédent reporté antérieur

L'excédent de fonctionnement des années antérieures était de 19 766.97 €.

En 2025, le CCAS a enregistré un déficit opérationnel de 4 885.31 €.

Le CCAS souhaite capitaliser 1 800.35 € de son excédent de fonctionnement de l'année 2025 afin de constituer une réserve de crédit budgétaire pour les prochains exercices.

$$25\,598.48 - (68\,468.79 - 61\,657.64) = 20\,766.97 \text{ €}$$

$$20\,766.97 - 1\,800.35$$

L'excédent inscrit pour l'année 2025 sera de 13 081.31 €.

5) Dotations et participations (compte 74)

À compter de l'exercice 2026, la subvention communale est désormais imputée au **compte 75 « Autres produits de gestion courante »**, conformément à l'évolution des règles comptables applicables aux CCAS. Jusqu'en 2025, cette participation figurait au **compte 74**.



En 2025, la commune a versé une subvention d'un montant de **56 150 €**, conforme à la prévision budgétaire. Pour 2026, la subvention est reconduite au **même niveau**, soit **56 150 €**, auquel s'ajoute le **tiers du produit des concessions vendues en 2025**, soit **2 007,39 €**, conformément aux modalités de financement en vigueur.

6) Autres produits de gestion courante (compte 75)

En 2025, le CCAS a perçu 860.67€ de liquidité de la vente d'octobre rose et 56 150 € de subvention de la part de la Commune de Guignes.

Pour 2026, le CCAS prévoit de vendre 2 889 € de Goodies et de T-shirts dans le cadre de Octobre rose et de percevoir à 56 150 € de la Commune.

7) Produits spécifiques (chapitre 77)

En 2025, le CCAS n'a pas bénéficié de recettes spécifiques.

Cependant pour l'année 2026, il est prévu de refacturer des sorties pour un montant de 2 443.15 €.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement :

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
21 – Immobilisations corporelles	3 000.00	2 940.71	1 000
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00	0.00	1 800.35
Total	3 000.00	2 940.71	2 800.35

1) Immobilisations corporelles (chapitre 21)

En 2025, le CCAS a réalisé des dépenses d'investissement à hauteur de 2 940.71 € :

Smartphone pro pour le CCAS, arche gonflable pour la foulée rose

Pour 2026, le CCAS ne prévoit pas de dépenses d'investissement, mais conserve néanmoins une enveloppe de **1 000 €** à titre de réserve en cas de besoin.

Les recettes d'investissement :

Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	140.36	0.00	0.00
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 859.64	0.00	1 000
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 000.00	1 000.00	1 800.35
Total	3 000.00	1 000.00	2 800.35

2) Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

Se trouve dans ce chapitre, la contrepartie du virement de la section de fonctionnement d'un montant de 1 000.00 €.

3) Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

Pour 2026, le C.C.A.S souhaite capitaliser 1 800.35 € de son excédent de fonctionnement de l'année 2025 afin de constituer une réserve de crédit budgétaire pour les prochains exercices.

Perspectives pour 2026

Le C.C.A.S. demeure un acteur central de la solidarité locale. En collaboration avec l'ensemble des partenaires sociaux, il accompagne les Guignois en situation de précarité ou confrontés à des difficultés ponctuelles, au travers de ses missions légales et de ses interventions facultatives.

En 2026, il poursuivra la dynamique engagée en faveur des seniors, des personnes isolées et des ménages les plus vulnérables, et développera de nouvelles actions visant à améliorer l'accès aux droits et l'information sociale.

1. Pour les personnes en difficultés transitoires :

- Paiement de factures ou participation au paiement de loyers selon le dossier du demandeur
- Prise en charge de nuits d'hôtel pour les personnes se trouvant à la rue suite à des violences conjugales ou de ruptures familiales ou dans l'impossibilité temporaire de rester dans le logement (incendie, inondations...)
- Aide alimentaire après étude de dossier (Bon alimentaire Carrefour Market, Panier repas Croix-Rouge et/ou Secours Populaire et/ou Restos du Cœur, dossier épicerie solidaire)
- Aide exceptionnelle pour les cas urgent

2. Pour les seniors :

- Distribution de muguets le 1^{er} mai
- Organisation de thé dansant
- Organisation d'ateliers intergénérationnel avec les écoles et/ou la Maison des jeunes
- Coordination des informations sociales (conférences et ateliers de prévention) avec des intervenants des différents partenaires sociaux
- Mise en place des ateliers Sports Seniors
- Poursuite des divers ateliers avec le PRIF et la conférence des financeurs du département de la Seine-et-Marne
- Poursuite des actions menées dans le cadre de la semaine bleue
- Maintien du lien social entre seniors avec le repas des anciens
- Distribution de colis de fin d'année en décembre
- Visite à domicile pour remplir les dossiers de demande d'aides légales pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer au CCAS
- Proposition de sorties extérieures : visite de musée, spectacle, sortie à la mer...
- Création d'un « Café seniors » mensuel pour maintenir le lien social

3. Pour tous :

- Renforcement du travail de coordination sociale
- Collecte de don du sang : 2 fois par an avec l'EFS
- Maintien du lien avec les institutions telles que : Combo 77, UDAF, France Services, Mission locale, PAT de Melun, UNCCAS, MDS de Tournan, CCBRC...
- Organisation d'évènements tels que : Guignes au Féminin, Octobre rose, Remise de récompense aux bacheliers,

- Aide et orientation pour toutes démarches administratives,
- Domiciliation administrative pour les personnes n'ayant pas de domicile stable,
- Enregistrement des demandes de logements sociaux pour ceux qui n'ont pas internet,
- Constat d'insalubrité de logements,
- Partage de divers évènements sur nos canaux de communication tels que : Café-rencontre pour les aidants, forum de l'emploi et offre d'emploi sur le secteur
- Prévention et lutte contre les violences conjugales en orientant les victimes et en leur proposant de la documentation reçue du Centre Hubertine Auclert.
- Collecte de vêtements, ustensiles de cuisine, produits d'hygiène et protection féminine afin de les redistribuer aux personnes dans le besoin
- Collaboration avec l'écrivain public dans l'aide aux démarches administratives
- Organisation de collectes solidaires avec les associations et la Communauté de Communes
- **Mise en place d'un transport solidaire** pour les personnes rencontrant des difficultés à se déplacer (bénévoles ou partenariat)
- **Création d'une newsletter trimestrielle du CCAS**, incluant l'actualité locale ainsi que des informations nationales et régionales (évolution des CERFA, dispositifs sociaux, changements réglementaires).
- **Structuration de l'accueil** avec la mise en place de créneaux dédiés aux rendez-vous et de temps d'accueil libre, permettant un meilleur accompagnement des usagers et une gestion plus efficace des dossiers.
- **Étude de la mise en place d'un détachement officiel au CCAS**, afin d'aligner le statut administratif de l'agent avec les missions actuellement exercées.